

**From:** Christophe Remon  
**To:** [tech@ibr-ire.be](mailto:tech@ibr-ire.be)  
**Cc:** [fernand.maillard@skynet.be](mailto:fernand.maillard@skynet.be); [Thierry Dupont](#)  
**Subject:** Projet de norme commune relative au contrôle contractuel des PME et aux missions légales communes auprès des PME  
**Date:** zaterdag 12 mei 2018 12:48:56

---

## **Ou comment perdre la confiance du monde économique en créant deux poids deux mesures**

Pour moi, à l'heure de l'ISQC1, des normes ISA, du CSR et de la volonté européenne d'harmoniser les normes de Révision, je pense qu'il n'est pas judicieux de créer une norme de contrôle qui ne fait référence à aucune norme ISA. D'autant plus que le projet insère des notions proches des normes ISAS avec des définitions propres qui sont différentes et portent donc à confusion.

Si nous bénéficions d'un avantage concurrentiel important dans le contrôle des états financiers par rapport aux autres professionnels du chiffre, c'est justement cette culture ISA et ISQC1 qui est le gage d'un travail de contrôle de qualité et qui nécessite une approche, une organisation et des valeurs spécifiques que nous seuls actuellement pouvons offrir. Le CSR participe à cette dynamique de qualité. Nous avons mis une décennie pour sortir du réflexe de l'audit « redressement comptable », ce n'est pas pour créer encore une nouvelle norme « Canada dry » qui nous permettra d'y retourner.

A mon avis, créer deux rapports avec chaque fois une norme spécifique aura l'effet contraire à celui escompté. Les lecteurs non avisés ne s'y retrouveront plus. Qui de nos clients PME peut actuellement faire, sans explications préalables, la différence entre une attestation positive (assurance raisonnable) et la double négation de l'examen limité ? Et lorsqu'on leur explique, ils expliquent que notre profession est compliquée et cherche à se couvrir.

Aujourd'hui, les clients font appel à un réviseur plus qu'à un expert-comptable IEC pour les missions de contrôle contractuel car ils savent que nous sommes soumis à une déontologie stricte, une indépendance et une rigueur importantes. Selon nos clients, IEC signifie Conseil et IRE signifie Contrôle. Cet avantage, nous devons le garder en imposant à tous les professionnels du chiffre qui veulent faire du contrôle, d'être soumis au CSR, à l'ISQC1 et aux normes ISA. Le discours doit être celui-ci : « tout professionnel du chiffre qui veut faire du contrôle légal ou contractuel des PME doit se soumettre aux règles ISQC1, ISA et au contrôle du CSR » et non créer une exception pour les petites entités qui seraient dispensées ou pas du contrôle CSR et d'un label ISQC1 suivant la casquette (IEC ou IRE) du contrôleur.

Par ailleurs, il n'est pas possible pour un réviseur d'avoir un bureau partiellement conforme ISQC1, l'ISQC1 étant davantage le reflet d'une orientation de l'organisation bureau que des règles alignées dans un classeur. On crée ainsi une concurrence déloyale entre les deux professions. Sans compter la problématique de l'assurance RC professionnelle qui est beaucoup plus légère dans le cadre de l'IEC (franchise moins élevée, ce qui peut avoir un impact sur la qualité du travail fourni).

Si tel est le cas, il faut craindre que les réviseurs vont recréer des structures IEC pour les missions de contrôle contractuel et refaire du redressement comptable comme au bon vieux temps.....

Par contre, il est nécessaire de créer un cadre normatif « ISA pour les PME et TPE » qui reprendrait les normes essentielles de l'ISA pour les alléger car elles sont impossibles à mettre en œuvre.

En conclusion, j'estime que l'on doit repenser la philosophie du projet en se basant sur trois axes :

1. Tout professionnel du chiffre qui veut faire du contrôle contractuel ou légal doit être ISQC1 et soumis au CSR.
2. Tout contrôle doit répondre aux normes générales ISA avec une déclinaison ISA pour PME qui exonère ou simplifie certaines normes ISA.
3. Mettre en exergue dans cette norme le jugement professionnel et la proportionnalité du contrôle.

A votre disposition pour en discuter.

Bonne journée

[http://remon.be/signature/logo\\_remon.png](http://remon.be/signature/logo_remon.png)



ScPRL Christophe REMON & Co, Réviseurs d'Entreprises

**Christophe REMON**

Avenue Cardinal Mercier, 13

B-5000 Namur

Tél: 081/31 29 09 - Fax 081/31 29 78

Courriel: [christophe.remon@remon.be](mailto:christophe.remon@remon.be)



*Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Les avis et opinions qui y sont contenus expriment ceux de leur auteur et n'engagent pas "Christophe REMON & Co": seul un courrier écrit signé par le responsable légal peut l'engager. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir [secretariat@remon.be](mailto:secretariat@remon.be). Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Tout usage contraire est pénalement répréhensible.*



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce courriel que si vous en avez vraiment besoin.